

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1229

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 37**

I. - Rédiger ainsi les lignes suivantes de l'état A annexé :

**I. Budget général**

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Évaluation pour 2020
<b>1. Recettes fiscales</b>		
<b>1. Impôt sur le revenu</b>		<b>94 550 000 000</b>
1101	Impôt sur le revenu	94 550 000 000
<b>2. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles</b>		<b>3 381 000 000</b>
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	3 381 000 000
<b>4. Autres impôts directs et taxes assimilées</b>		<b>20 361 246 000</b>
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	4 920 000 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière	2 105 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	154 000 000
1499	Recettes diverses	826 246 000
<b>5. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques</b>		<b>14 330 255 237</b>
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	14 330 255 237
<b>6. Taxe sur la valeur ajoutée</b>		<b>187 102 834 677</b>
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	187 102 834 677
<b>7. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</b>		<b>38 030 606 954</b>
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	2 958 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès	12 348 760 000
1726	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules	761 000 000
1774	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	12 000 000
1799	Autres taxes	774 500 000
<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>		
<b>1. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales</b>		<b>41 246 740 001</b>
3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 669 094 000
3108	Dotation élu local	93 006 000
3111	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	466 980 145
3122	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 917 963 735

3123	Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	451 253 970
3135	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650
3137	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085
3139	Prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser la perte de recettes du fait de la minoration des compensations des exonérations en matière de logement social ( <i>ligne supprimée</i> )	-
3140	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation de la réforme de l'apprentissage ( <i>ligne supprimée</i> )	-
	<b>2. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne</b>	<b>21 480 000 000</b>
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne	21 480 000 000

### Récapitulation des recettes du budget général

		(en euros)
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Évaluation pour 2020
	<b>1. Recettes fiscales</b>	<b>433 631 711 217</b>
11	Impôt sur le revenu	94 550 000 000
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	3 381 000 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées	20 361 246 000
15	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	14 330 255 237
16	Taxe sur la valeur ajoutée	187 102 834 677
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	38 030 606 954
	<b>Total des recettes brutes (1 + 2)</b>	<b>447 995 984 471</b>
	<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	<b>62 726 740 001</b>
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	41 246 740 001
32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	21 480 000 000
	<b>Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)</b>	<b>385 269 244 470</b>

### II. Budgets annexes

		(en euros)
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Évaluation pour 2020
	<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>-</b>
7501	Taxe de l'aviation civile	472 000 000

---

<b>Total des recettes</b>	<b>2 117 540 000</b>
---------------------------	----------------------

**III. Comptes d'affectation spéciale**

	<b>Aides à l'acquisition de véhicules propres (<i>ligne supprimée</i>)</b>	<b>-</b>
1	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules ( <i>ligne supprimée</i> )	-
2	Recettes diverses ou accidentelles ( <i>ligne supprimée</i> )	-
	<b>Total des recettes des comptes d'affectation spéciale</b>	<b>82 381 042 536</b>

II. - En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

(En millions d'euros\*)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDE
<b>Budget général</b>			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	433 632	478 535	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	140 830	140 830	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	292 801	337 704	
Recettes non fiscales	14 364		
<b>Recettes totales nettes / dépenses nettes</b>	<b>307 166</b>	<b>337 704</b>	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	62 727		
<b>Montants nets pour le budget général</b>	<b>244 439</b>	<b>337 704</b>	<b>-93 266</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	6 028	6 028	
<b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours</b>	<b>250 467</b>	<b>343 732</b>	
<b>Budgets annexes</b>			
Contrôle et exploitation aériens	2 118	2 141	-23
Publications officielles et information administrative	177	157	21
<b>Totaux pour les budgets annexes</b>	<b>2 295</b>	<b>2 298</b>	<b>-3</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	29	29	
Publications officielles et information administrative	0	0	
<b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours</b>	<b>2 324</b>	<b>2 327</b>	
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d'affectation spéciale	82 381	81 195	1 186
Comptes de concours financiers	127 440	128 836	-1 396
Comptes de commerce (solde)			54
Comptes d'opérations monétaires (solde)			91
<b>Solde pour les comptes spéciaux</b>			<b>-65</b>
<b>Solde général</b>			<b>-93 334</b>

\* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

III. - En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 5 :

(En milliards  
d'euros)

**Besoin de financement**

Amortissement de la dette à moyen et long termes	136,4
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	130,5
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	5,9
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	1,8
Amortissement des autres dettes reprises	0,5
Déficit à financer	93,3
Autres besoins de trésorerie	-1,3
<b>Total</b>	<b>230,7</b>

**Ressources de financement**

Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	205,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	2,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	10,0
Variation des dépôts des correspondants	6,4
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	3,8
Autres ressources de trésorerie	3,5
<b>Total</b>	<b>230,7</b>

IV. - Dans l'alinéa 12, remplacer le montant « 22,8 milliards d'euros » par le montant « 74,5 milliards d'euros ».

V. - Dans l'alinéa 13, remplacer le plafond « 1 943 115 » par le plafond « 1 943 108 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Exposé sommaire

---

Le présent amendement a principalement pour objet de traduire, dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État, l'incidence des votes de l'Assemblée nationale intervenus au cours de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2020 en nouvelle lecture.

Il vise aussi à traduire, par anticipation, l'incidence des amendements qui seront proposés par le Gouvernement sur la seconde partie du PLF.

À l'issue de l'examen du PLF en deuxième lecture, le solde de l'État s'améliorerait de 51,1 Md€ par rapport au texte voté au Sénat.

Cette évolution résulte des mouvements suivants :

- une hausse des recettes fiscales nettes de 1,9 Md€;
- une baisse des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales de 0,8 Md€ ;
- une hausse du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne de 0,1 Md€;
- une baisse des recettes des comptes spéciaux de 0,7 Md€ ;
- une hausse des recettes des budgets annexes de 0,1 Md€ ;
- une hausse des dépenses de 53 Md€, correspondant pour l'essentiel au rétablissement des crédits des missions rejetées par le Sénat.

Les recettes fiscales nettes sont majorées de 1,9 Md€ (horsprélèvements sur recettes).

Les recettes brutes d'impôt sur le revenu (ligne 1101) sont majorées de 719 M€, compte tenu de :

- l'amendement n° 733 qui revient sur la modification du quotient familial adoptée au Sénat, entraînant un gain de 641 M€ ;
- l'amendement n° 734 qui revient sur la suppression d'une exonération d'impôt sur le revenu adoptée au Sénat, entraînant un gain de 10 M€ ;
- les amendements n° 763, 764, 765 et 766 qui reviennent sur les amendements portant sur le CITE, entraînant un gain de 68 M€.

Les recettes de taxe intérieure sur les produits énergétiques (ligne 1501) sont minorées de 100 M€, compte tenu de l'amendement n° 862 qui revient sur l'amendement n° 404 adopté au Sénat, et de l'amendement n° 495 qui repousse dans le temps la suppression totale du tarif réduit de TICPE sur les GNR.

Les recettes brutes de TVA (ligne 1601) sont minorées de 66 M€, compte tenu :

- de l'amendement n° 823 qui revient sur un amendement adopté en première lecture au Sénat entraînant un gain de 25 M€ sur la ligne 1601 ;

---

- de l'amendement n° 1083 qui affecte un montant de TVA à la Sécurité sociale afin de compenser la suppression de la taxe sur les fournisseurs agréés de tabac manufacturé, entraînant une perte de 91 M€ sur la ligne 1601.

Les autres recettes fiscales nettes sont majorées de 1 351 M€, compte tenu notamment de :

- l'amendement n° 736 qui revient sur l'amendement n° 1212 adopté au Sénat et chiffré à 1 000 M€ par le sous-amendement de la Commission des finances du Sénat, entraînant une perte de 1 000 M€ sur la ligne 1402 ;

- les amendements n° 737 et 743 revenant sur les amendements n° 1209 et 705 adoptés au Sénat et portant modification au calcul de l'IFI, entraînant un gain de 35 M€ sur la ligne 1406 ;

- l'amendement n° 836 revenant sur l'amendement n° 504 adopté au Sénat, entraînant un gain de 40 M€ sur la ligne 1408 ;

- l'amendement n° 1092 baissant le montant du droit de visa de régularisation, entraînant une perte de 5 M€ sur la ligne 1499 ;

- l'amendement n° 874 revenant sur l'amendement n° 182 adopté au Sénat, entraînant un gain de 84 M€ sur la ligne 1499 ;

- l'amendement n° 376 qui supprime le plafonnement de la taxe affectée aux centres techniques industriels (CTI) de la filière Bois, entraînant une perte de 1 M€ sur la ligne 1499 ;

- l'amendement n° 757 revenant sur l'amendement n° 61 adopté au Sénat, entraînant un gain de 100 M€ sur la ligne 1705 ;

- l'amendement n° 877 rétablissant la suppression du compte d'affectation spéciale « Aides à l'acquisition de véhicules propres », entraînant un gain de 686 M€ sur la ligne 1726 ;

- l'amendement n° 1142 augmentant le plafond du malus pour les véhicules à fortes émissions de dioxyde de carbone, entraînant un gain de 75 M€ sur la ligne 1726 ;

- l'amendement n° 816 revenant sur l'amendement n° 181 adopté au Sénat, entraînant un gain de 15 M€ sur la ligne 1799 ;

- l'amendement n° 815 revenant sur l'amendement n° 1224 adopté au Sénat, entraînant un gain de 4 M€ sur la ligne 1799 ;

- la correction d'une erreur matérielle entraînant une baisse de 76 M€ sur la ligne 1774 ;

- la reprise en base de plusieurs lignes de recettes compte tenu des encaissements en fin d'année des hausses de recettes constatées à fin d'année 2019, entraînant une révision à la hausse de 1,1 Md€ des autres recettes fiscales nettes, se décomposant de la manière suivante : +0,7 Md€ de droits de mutation à titre gratuit (donations et successions), +0,2 Md€ d'impôt sur la fortune immobilière, +0,2 Md€ de prélèvements sur les revenus des non-résidents (+0,2 Md€) ;



---

- par ailleurs, les remboursements et dégrèvements sont revus à la baisse de 300 M€, tirant les conséquences de la moindre dépense constatée à fin 2019 sur l'action 200-13-08 « Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État ».

Par ailleurs, la ligne 1201 « Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles » est diminuée de -6 M€ afin de tenir compte de l'amendement n° 1117 adopté au Sénat.

Les prélèvements sur recettes sont minorés de 656 M€, compte tenu de :

- l'amendement n° 869 qui revient sur les amendements adoptés au Sénat et apporte des répartitions et ajustements, entraînant une baisse de 799 M€ des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales ;

- l'amendement n° 1186 qui augmente le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne, compte tenu d'informations nouvelles, entraînant une hausse de 143 M€ du prélèvement.

Les recettes des comptes spéciaux se dégradent de 686 M€, compte tenu de l'amendement n° 877 qui rétablit la suppression du compte d'affectation spéciale « Aides à l'acquisition des véhicules propres ».

Les recettes des budgets annexes s'améliorent de 75 M€, compte tenu des amendements n° 853 et 857 qui reviennent sur les amendements n° 326 et 500 adoptés au Sénat.

Par anticipation, le présent amendement vise également à traduire l'incidence des amendements qui seront proposés par le Gouvernement sur la seconde partie du PLF. Il s'agit d'amendements ayant pour objet de rétablir les crédits des missions tels qu'ils ont été adoptés par l'Assemblée nationale à l'exception :

- des amendements visant à tenir compte d'informations nouvelles dont le Gouvernement ne disposait pas précédemment :

o compte tenu des dernières prévisions, les crédits de la prime d'activité et de l'allocation aux adultes handicapés sont rehaussés respectivement de 450 M€ et 300 M€ ;

o par ailleurs, afin de tenir compte des annonces du Gouvernement à l'occasion de la Journée de la Filière Automobile, les crédits de la mission « Économie » sont majorés de 35 M€ ;

o enfin, un dispositif de soutien aux victimes les plus affectées par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018 est mis en place à hauteur de 10 M€.

- des amendements de coordination avec les mouvements de décentralisation essentiellement prévus par l'amendement n° I-1253 relatif aux transferts de TICPE adopté au Sénat ;

- des amendements de reventilation de la taxation interministérielle et des mesures relatives au rendez-vous salarial intervenues lors de la première lecture à l'Assemblée nationale, sans impact sur le solde ;

- des amendements techniques prévoyant l'ouverture d'autorisations d'engagements pour le bail de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et le site du Parc du Millénaire ainsi que l'ouverture de crédits afin de tenir compte de l'assujettissement de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) à la taxe sur les salaires.

Le tableau de financement de l'État pour 2020 est actualisé afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis le dépôt du projet de loi de finances. Ces évolutions découlent uniquement de l'actualisation du solde budgétaire. Le solde budgétaire de l'État est dégradé de 0,3 Md€, s'élevant ainsi par effet d'arrondi, à - 93,3 Md€ contre - 93,1 Md€ dans le projet de loi de finances. Cette baisse est intégralement imputée sur la contribution des disponibilités aux ressources de financement. Celle-ci serait de 3,8 Md€ contre 3,6 Md€ dans le projet de loi de finances. Au total, le besoin de financement de l'État est augmenté de 0,2 Md€ à 230,7 Md€ contre 230,5 Md€ dans le projet de loi de finances.